

Tarif d'utilisation

Ticket modérateur

Le mésocentre a mis en place un ticket modérateur pour l'accès des laboratoires au mésocentre. Le ticket modérateur est un droit d'accès qui aidera le mésocentre à faire face à ses coûts de fonctionnement.

Voici les tarifs indicatifs pour l'année 2014 :

Nombre d'heures CPU par année	Montant
< 100 000	gratuit
< 500 000	3 000 €
< 1 000 000	6 000 €
> 1 000 000	9 000 €

100 000 heures CPU c'est l'équivalent de l'utilisation de 12 cœurs 24H/24 7j/7 pendant un an (sur un processeur SandyBridge).

Le nombre d'heures de calcul est calculé sur la base du nombre d'heures CPU fourni par le logiciel d'administration du mésocentre et accessible par chaque utilisateur sur le portail du mésocentre (<https://mesoportail.univ-fcomte.fr>).

Les laboratoires qui investissent dans des moyens de calcul pour le mésocentre peuvent déduire le montant de ces investissements de leur ticket modérateur, sur plusieurs années. Par exemple un laboratoire qui réalise **700 000 heures** de calcul par an (ticket modérateur de **6000** euros) et qui investit **10 000** euros n'est pas obligé de payer de ticket modérateur l'année de son investissement et peut déduire 4000 euros l'année suivante.

Financements sur projets et contrats

Comme précisé par la charte d'accès au mésocentre, l'utilisation des ressources du mésocentre de calcul dans le cadre d'un projet ou contrat oblige l'utilisateur à financer les moyens de calcul utilisés sur le budget du projet ou contrat.

Le financement peut se faire de deux manières :

- **Sous la forme de l'achat de machines** qui seront hébergées au mésocentre. Dans ce cas le laboratoire achète les machines. Pour garantir l'homogénéité des moyens de calcul seules les machines achetées sur la base de devis délivrés par le mésocentre sont acceptées.
- **Sur la base d'une facturation des heures de calcul** réalisées par le projet. La facturation se fait par facture interne. Le cout de l'heure de calcul et le suivant :

- **6 centimes/heure** en interne (UFC, UTBM, ENSMM)
- **10 centimes/heure** pour les extérieurs.



A noter que les deux modes de financement ouvrent droit à une déduction du ticket modérateur.

Les règles de subventionnement des différents financeurs/tutelles étant différentes les règles à suivre sont les suivantes :

- **Dans le cadre d'un projet région**, il est possible soit de financer des machines soit de financer des heures de calcul. Le financement des heures de calcul peut-être défini comme une prestation de service dans le projet et ne grève pas le budget de fonctionnement.
- **Dans le cadre du financement des projet ANR**, seuls les coûts marginaux sont retenus, la facturation interne n'est donc pas éligible dans le cas du mésocentre. Le financement de machines doit donc être inclus dans le budget du projet.
- **Dans le cas d'un projet de recherche européen**, le coût total peut-être retenu et la facturation interne est éligible. Il est donc possible de demander des financement soit pour des machines, soit pour des heures de calcul.
- **Dans le cas d'un projet FEDER** les règles de financement sont en cours de définition.
- **Dans le cas d'un contrat avec un industriel**, il est possible soit de financer des machines soit de financer des heures de calcul.

Dans tous les cas le mésocentre est à votre disposition pour vous aider à établir votre budget de calcul.

Charte d'hébergement de machines

[Charte](#)

From:

<http://mesowiki.univ-fcomte.fr/dokuwiki/> - **Wiki Utilisateurs - Mésocentre de calcul de Franche-Comté**

Permanent link:

http://mesowiki.univ-fcomte.fr/dokuwiki/doku.php/ticket_moderateur

Last update: **2019/02/05 09:11**

